



R E S P E C T

Le circulaire de Justice pour le Mouvement de Travailleurs et Travailleuses de l'entretien Ménager

Les travailleurs et travailleuses de Bee-Clean méritent mieux!

UES-local 800 a décidé de joindre ses forces au mouvement « Justice for Janitors »

Ensemble nous avons le pouvoir de hausser les normes et d'obtenir:

- *Respect*
- *Sécurité d'emploi*
- *Ancienneté*
- *Convention collective*

Mise à jour

-L'union des employés et employées de service, Section Locale 800 représente plus de 7000 membres de l'entretien ménager partout à travers le Québec.

-Nous sommes le syndicat de l'entretien ménager qui négocie le décret et qui offre le plus de service aux membres. Nous offrons un programme d'assurance abordable et accessible pour tous les employés(es) que nous représentons.

-Nous représentons plus de 500 membres dans l'Outaouais. Nous avons négocié pour eux des congés de maladie et même des journées mobiles.



L'UES-800 a décidé d'unir sa voix au mouvement « Justice » pour les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager afin de vous aider à obtenir de meilleures conditions de travail.

Nous lançons un vaste mouvement de syndicalisation partout en Outaouais afin d'obtenir un meilleur rapport de force pour discuter avec les employeurs.

Nous souhaitons que tous les employés de Bee-Clean puissent obtenir les mêmes avantages que tous les travailleurs que nous représentons et qui bénéficie d'une convention collective.

Tous ensemble

Nous pouvons faire la différence !



Questions Fréquentes

Qu'est que « Justice for Janitors »?

► Nous sommes un mouvement d'ouvriers et d'alliés cherchant le respect et une meilleure vie pour nous, nos familles et nos communautés. Dans le passé les travailleurs/travailleuses d'entretien ménager travaillant en différents endroits syndiqués ont essayé de négocier des conventions collectives séparément l'un de l'autre avec l'administration. Même si cette approche d'une convention collective par bâtiment a donné quelques bons résultats, il ne nous a pas donné le pouvoir négociateur pour hausser les normes de façon significative.

L'approche de « Justice for Janitors » est différente. En unissant tous les travailleurs/travailleuses à travers le Canada et le Québec, nous aurons le pouvoir nécessaire pour demander des améliorations significatives aux salaires, aux avantages et aux conditions de travail pour tous.

L'administration dit que la formation d'un syndicat ne nous aidera pas et que nous n'accomplirons rien. Est-ce que c'est vrai?

► Si c'était vrai, pourquoi font-ils tant d'efforts pour nous dissuader d'adhérer au syndicat? Le fait est qu'avec un syndicat, ils n'ont pas autre choix que de nous respecter, de négocier des augmentations de salaire et bénéfices et, de traiter vos problèmes.

Peuvent-ils me congédier, car je soutiens le syndicat?

► Non, c'est illégal pour nos patrons de renvoyer ou d'user de discrimination contre les ouvriers qui soutiennent le syndicat.

Est-ce que mon employeur va savoir que j'ai signé une carte?

► Non, selon l'article 36 du Code du travail l'adhésion au syndicat est confidentielle. L'employeur ne saura jamais qui a signé sa carte de membre ni combien de gens ont choisi d'adhérer au syndicat.

Si nous nous syndiquons, Bee-Clean perdra-t-elle des contrats et perdrons-nous nos emplois?

► Les compagnies ont toujours dit ça aux ouvriers pour les effrayer et pour essayer d'arrêter l'Union. Récemment, le local 2 de la SEIU a recruté plus de 1200 travailleurs-es à travers Ottawa et Toronto. Ils ont réussi à syndiquer les compagnies : Hurley, Unico, Hallmark et, aucun contrat n'a été perdu parce que les ouvriers ont choisi de rejoindre le syndicat.

Au Québec seulement l'UES-800 a réussi à syndiquer la compagnie Advence, Signature, Hurley et Solmex. Aucun employé n'a été licencié pour avoir exercé son droit à la syndicalisation.

J'ai entendu dire que si nous nous syndiquons, nous ne serons plus capables de parler directement avec nos superviseurs. Est-ce que c'est vrai?

► Ce n'est pas vrai. En étant syndiqués, nous sommes toujours capables de parler et d'essayer de résoudre des problèmes avec nos superviseurs. La différence est que dans un lieu de travail non syndiqué le patron a le dernier mot. Dans un lieu de travail syndiqué, si vous êtes en désaccord avec l'administration, vous pouvez déposer un grief et avoir une audition équitable sur le sujet.

Combien est la cotisation syndicale?

► La cotisation syndicale mensuelle est égale à 1.75 % de votre revenu brut. Il est important que nous mettions nos ressources en commun pour être capables de rivaliser avec des sociétés grandes et riches comme Bee-Clean. De plus, la cotisation syndicale est déductible d'impôt à la fin de l'année.

Comment puis-je adhérer au syndicat?

► Vous devez communiquer avec nous au 514-793-0800. Pour adhérer au syndicat et que votre compagnie soit syndiquée, vous devez également signer une carte d'adhésion syndicale et payer un montant de 2 \$ à titre de première cotisation syndicale.

